



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HUDSON TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 2 NOVEMBRE 2020 À 19H30, À LAQUELLE ASSISTAIENT:

> Le Maire/The Mayor. Les conseillers/Councillors:

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD BY VIDEOCONFERENCE, ON NOVEMBER 2nd, 2020 AT 7:30 PM., AT WHICH WERE PRESENT:

Jamie Nicholls Helen Kurgansky Austin Rikley-Krindle Barbara Robinson Jim Duff Daren Legault

Le quorum est atteint / Quorum was reached

Également présents / Also in attendance :

Philip Toone, Directeur général / Director General Mélissa Legault, Greffière / Town Clerk

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter. Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 19h30

Reconnaissance aux Premières Nations : Anishinabeg, Kanienkahaka et Métis Nation

CALL TO ORDER - 7:30 PM

Dedication to First Nations: Anishinabeg, Kanienkahaka and Métis Nation

MOT DU MAIRE

Résolution R2020-11-277-A

WORD FROM THE MAYOR

1-A. AMENDEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle Appuyé par le conseiller du district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

D'AMENDER l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2020 afin d'effectuer la modification suivante :

Retrait de l'item 11.1 - Quote-part MRC - Droit de retrait des compétences non-exclusives.

1-A. AMENDMENT OF THE AGENDA

It is moved by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle Seconded by Councillor for district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

TO MODIFY the November 2nd, 2020 Agenda in order to make the following modification:

Withdrawal of item 11.1 - MRC share - Right to withdraw from the non-exclusive jurisdictions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTEE A L UNANTIVII

Résolution R2020-11-277-B

1-B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 et qui a été renouvelé jusqu'au 4 novembre 2020 par le

CARRIED UNANIMOUSLY

1-B. ADOPTION OF THE AGENDA

In accordance with Order number 2020-029 issued on April 26th, 2020, by the Ministry of Health and Social Services, establishing measures to protect the population's health in the COVID-19 pandemic state, this order was renewed until November 4th, 2020, by decree number 1113-2020, the present meeting is





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

décret 1113-2020, la présente assemblée est tenue par vidéoconférence ouverte au public.

held by videoconference open to the public.

Il est proposé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle Appuyé par le conseiller du district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

It is moved by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle Seconded by Councillor for district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2020 soit adopté tel qu'amendé.

THAT the agenda of the regular Council meeting of November 2nd, 2020, be adopted as amended.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

PROCÈS-**APPROBATION** DES **VERBAUX**

CONFIRMATION OF MINUTES 2



2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Appuyé par le conseiller du district 2

(Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

QUE le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 soit approuvé par les présentes, tel que soumis

Confirmation of October 5th, 2020, 2.1 regular meeting minutes

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the October 5th, 2020, regular meeting:

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

THAT the minutes of the Council meeting held on October 5th, 2020, be, and is hereby approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution R2020-11-279

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

QUE le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

2.2 Confirmation of October 8th, 2020, special meeting minutes

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the October 8th, 2020, special meeting;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

THAT the minutes of the Council meeting held on October 8th, 2020, be, and is hereby approved, as submitted.

CARRIED UNANIMOUSLY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

URBANISME

FIRST QUESTION PERIOD

Résolution R2020-11-280

URBAN PLANNING





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

3.1 52 Côte St-Charles – PIIA rénovations majeures

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 832 615 (52 Côte Saint-Charles);

CONSIDÉRANT que le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le 1 832 615 (52 Côte Saint-Charles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution R2020-11-281

3.2 425 Lakeview – PIIA bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 833 163 (425 Lakeview);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type:

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

3.1 52 Côte St-Charles – SPAIP major renovations

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 832 615 (52 Côte Saint-Charles);

CONSIDERING that By-Law no. 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDERING that the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on October 15th, 2020;

CONSIDERING the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 832 615 (52 Côte Saint-Charles).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.2 425 Lakeview – SPAIP accessory building

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 833 163 (425 Lakeview);

CONSIDERING that By-Law no. 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDERING that the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on October 15th, 2020;

CONSIDERING the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 163 (425 Lakeview).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 163 (425 Lakeview).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



3.3 89 Pine - PIIA nouvelle construction

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour une nouvelle construction sur le lot 1 833 119 (89 Pine);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 119 (89 Pine).

3.3 89 Pine - SPAIP new single-family construction

WHEREAS a permit request was received for an addition on lot 1 833 119 (89 Pine);

CONSIDERING that By-Law no. 571 concerning site planning and architectural integration programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDERING that the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on October 15th, 2020;

CONSIDERING the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 119 (89 Pine).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



3.4 Nomination de nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil municipal en vertu de l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement municipal no. 621.1 concernant le comité consultatif d'urbanisme, le comité doit être composé de deux membres du Conseil municipal et de sept résidents de la Ville d'Hudson;

3.4 Appointment – new TPAC member

WHEREAS a Town Planning Advisory Committee has been established in accordance to section 146 of the Act respecting land use planning and development;

WHEREAS the members and officers of the Town Planning Advisory Committee must be appointed by resolution of the town council in accordance to section 147 of the Act respecting land use planning and development;

WHEREAS according to By-Law no. 621.1 concerning the Town Planning Advisory Committee, the committee must be composed of two members of the Town Council and seven residents of the Town of Hudson:





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU est fixé à deux (2) ans et est renouvelable:

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membrecitoyen vient à échéance au mois de Novembre et que ce membre ne désire pas renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a publié un appel de candidature pour remplacer ce membre;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

DE NOMMER Monsieur Peter Mate membre du CCU pour un terme de deux (2) ans qui débute le 2 novembre 2020.

Le conseil municipal remercie Mme Hamel pour son implication et le travail réalisé au cours de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3.5 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Septembre 2020

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES



4.1 Approbation des paiements – Octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du 22 octobre 2020;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

D'APPROUVER le paiement des comptes au 22 octobre 2020 tels que présentés :

WHEREAS the duration of the members mandates is fixed at two (2) years and is renewable:

WHEREAS the mandate of a residentmember comes to an end in November and this member does not wish to renew their mandate;

WHEREAS the Urban Planning Department published a call for applications to replace this member;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff

TO APPOINT Mr. Peter Mate member of TPAC for a two (2) year mandate beginning on November 2nd, 2020.

The Town Council thanks Mrs. Hamel for her implication and the work completed during her mandate.

CARRIED UNANIMOUSLY

3.5 Tabling of a monthly report for permits issued – September 2020

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Director of the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION AND FINANCE

4.1 Approval of disbursements – October 2020

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables from October 22nd, 2020;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by the Councillor for 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

TO APPROVE the following disbursements as of October 22nd, 2020, as presented:

Chèques / Cheques	1 070 932.04 \$
Chèques annulés / Cancelled Cheques	499.94 \$
Débit direct / Direct debit	190 244.50 \$





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Débit direct annulés / Cancelled direct debit	(0.00) \$
Sous-total des paiements / Sub-total	1 260 676.60 \$
Paie - Payroll - # 20 Paie - Payroll - # 21	100 231.45 \$ 159 224.86 \$
Total des comptes payés/Accounts paid	1 520 132.91 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



4.2 Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-10), le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier de deux états financiers, le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 octobre 2020 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au 30 octobre 2020 et ceux qui ont été prévus par le budget.



Résolution R2020-11-285

4.3 Approbation de paiement - réparation de la passerelle parc Jack-Layton

CONSIDÉRANT QUE le pont piétonnier et 2 ponts d'observation ont été endommagés par les inondations de 2019;

CONSIDÉRANT QUE Construction Arcade, l'entrepreneur original, a été mandaté afin d'effectuer la réparation des structures;

CONSIDÉRANT QUE le coût était 17 800,00 \$ avant taxes pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense;

Il est proposé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

D'APPROUVER le paiement de 17 800 \$ plus taxes à la compagnie Construction Arcade pour les travaux de réparation des passerelles au Parc Jack-Layton.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

4.2 Tabling of the comparative statements

In accordance with Section 105.4 of the Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19), Council acknowledges the tabling of two comparative statements by the Assistant Treasurer. The first compares the current revenues and expenditures as of October 30th, 2020 and those of the previous fiscal year for the same corresponding period.

The second compares projected revenues and expenditures for the current fiscal year to October 30th, 2020 and those provided for in the budget.

Approval of disbursement Repair to footbridge Jack Layton

WHEREAS the foot bridge and 2 observation decks were damaged by the floods of 2019;

WHEREAS Construction Arcade, the original contractor, was mandated to repair the structures:

WHEREAS the cost was \$17,800.00 before tax for the work;

WHEREAS the Finance Department has validated the allocation of this expenditure;

It is moved by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle Seconded by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff

TO APPROVE the payment of \$17,800 plus taxes to Construction Arcade for the repair of the footbridge and observation decks at Jack Layton Park.

That this expense be allocated in accordance with the planned budget.





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2020-11-286

4.4 Approbation de paiement - rapiéçage d'asphalte

CONSIDÉRANT la résolution R2020-08-213 par laquelle le conseil a octroyé un contrat de rapiéçage d'asphalte à Meloche Division de Sintra dans le cadre de l'appel d'offres publiques AO-2020-10-DIPT;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs portions supplémentaires de voies publiques doivent également être réparées et qu'il est opportun d'ajuster le contrat en conséquence pour permettre ces réparations;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Appuyé par le conseiller du district 6 (Ouest) **Daren Legault**

D'APPROUVER un montant supplémentaire de 52 725,00 \$ plus taxes pour les travaux supplémentaires qui seront effectués par Meloche Division de Sintra dans le cadre du contrat AO-2020-10-DIPT conformément au tableau joint en annexe A.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. GREFFE



Résolution R2020-11-287

5.1 Calendrier des séances ordinaires 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19 de la CQLR), le Conseil tient des séances ordinaires au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil fixe le calendrier de ses séances ordinaires fixant la date et l' heure de chaque séance avant le début de l'année civile:

Il est proposé par le conseiller du district 1 (Como) Helen Kurgansky Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

D'ÉTABLIR le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de la Ville d'Hudson comme suit:

4.4 Approval of disbursement -Asphalt patching

WHEREAS Council adopted resolution R2020-08-213 awarding an asphalt patching contract to Meloche, Division of Sintra, in response to call for public tenders AO-2020-10-DIPT;

WHEREAS many additional portions of public roads must also be repaired and it is appropriate to adjust the contract accordingly in order to carry out these repairs;

WHEREAS the Finance Department has validated the allocation of this expenditure;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault

TO APPROVE the payment of an additional \$52,725 plus taxes for the additional work to be carried out by Meloche, Division of Sintra under contract AO-2020-10-DIPT in accordance with the table provided in annex A.

That this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. **TOWN CLERK**

5.1 2021 Calendar of Council Meetings

WHEREAS, pursuant to section 319 of the Cities and Towns Act (chapter C-19 of the CQLR), Council holds regular meetings at least once a month;

WHEREAS the Council determines the schedule of its regular meetings fixing the date and time of each meeting before the beginning of the calendar year;

It is moved by the Councillor for district 1 (Como) Helen Kurgansky Seconded by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

THAT the schedule of the 2021 regular Council meetings of the Town of Hudson be determined as follows:





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

- le lundi 11 janvier à 19 h 30;
- le lundi 1er février à 19 h 30;
- le lundi 1er mars à 19 h 30;
- le mardi 6 avril à 19 h 30;
- le lundi 3 mai à 19 h 30;
- le lundi 7 juin à 19 h 30;
- · le lundi 5 juillet à 19 h 30;
- le lundi 2 août à 19 h 30;
- le mardi 7 septembre à 19 h 30;
- le lundi 4 octobre à 19 h 30;
- le lundi 15 novembre à 19 h 30;
- le lundi 6 décembre à 19 h 30.

QUE les séances ordinaires du Conseil se tiennent au Centre communautaire Stephen F. Shaar (394, rue Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2020-11-288

5.2 Entente de regroupement auprès de l'Union des Municipalités du Québec -Assurances protection de la réputation et de la vie privée et d'assurances en matière de santé et sécurité

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville d'Hudson souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Àppuyé par le conseiller du district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

QUE la Ville d'Hudson JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

D'AUTORISER le maire, Jamie Nicholls et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités Québec du relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires d'assurances responsabilité pénale en matière

- Monday, January 11, at 7:30 p.m.;
- Monday, February 1, at 7:30 p.m.;
- Monday, March 1, at 7:30 p.m.;
- Tuesday, April 6, at 7:30 p.m.;
- Monday, May 3, at 7:30 p.m.;
- Monday, June 7, at 7:30 p.m.;
- Monday, July 5, at 7:30 p.m.;
- Monday, August 2, at 7:30 p.m.;
- Tuesday, September 7, at 7:30 p.m.;
- Monday, October 4, at 7:30 p.m.;
- Monday, November 15, at 7:30 p.m.;
- Monday, December 6, at 7:30 p.m.

THAT the regular Council meetings be held at Stephen F. Shaar Community Centre (394, Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

Union of Quebec Municipalities **Group Agreement - Insurance for** reputation and private lives protection and insurance concerning health and safety

WHEREAS in accordance with sections 29.9.1 of the Cities and Towns Act and 14.7.1 and following of the Municipal Code, the Town of Hudson wishes to join the Union of Quebec Municipalities (UMQ) and its group to purchase insurance for the protection of the reputation and private lives protection of elected officials and high-level officials and penal responsibility insurance concerning health and safety (C-21) for the period from December 31st, 2020 to December 31st, 2025;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by the Councillor for district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

THAT the Town of Hudson JOIN the Union of Quebec Municipalities for the group purchase of an insurance contract for the protection of the reputation and private lives of elected officials and high-level officials and penal responsibility insurance concerning health and safety (C-21) for the period from December 31st, 2020 to December 31st, 2025;

TO AUTHORIZE the Mayor, Jamie Nicholls and the Town Clerk to sign, for and on behalf of the Town, the Agreement titled «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à commun l'achat en d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

paiement D'AUTORISER le des frais administratifs en faveur de l'UMQ pour un montant de 400,00 \$;

QUE le montant des primes à verser à l'assureur sera connu au moment de l'ouverture des soumissions.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES



Résolution R2020-11-289

6.1 Départ et embauche - Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'employé 434 au poste d'opérateur, fonction 201 a remis sa démission;

CONSIDÉRANT la résolution R2020-10-267, concernant la restructuration administrative et où l'organisation du service des travaux publics a été modifié;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus avantageux d'avoir des employés polyvalents au sein de l'équipe des travaux publics,

CONSIDÉRANT qu'un affichage, tel que prescrit à l'article 9 de la convention collective, a eu lieu pour la fonction 204 journalier occasionnel-temporaire;

CONSIDÉRANT la résolution R2020-09-234 eu égard à la prolongation de contrats saisonniers, et que, dû aux mesures d'hygiène, le service demande un effectif à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense;

Il est proposé par le conseiller du district 1 (Como) Helen Kurgansky Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

DE NE PAS remplacer l'employé 434 au poste d'opérateur, fonction 201.

DE CRÉER un poste de journalier-opérateur, fonction 204, poste permanent à temps plein et syndiqué au service des travaux publics.

d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», submitted and attached herewith forming an integral part hereof.

TO AUTHORIZE payment of administrative fees towards the UMQ for an amount of \$ 400.00.

THAT the amount of premiums to be paid to the insurer will be known after the opening of tenders.

That this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

HUMAN RESSOURCES 6.

6.1 Departure and Hiring - Public Works

WHEREAS employee 434, function 201 operator submitted his resignation;

CONSIDERING resolution R2020-10-267, concerning administrative restructuring, where the public works department organisation was modified;

WHEREAS it would be beneficial to have multi-skilled and versatile workforce within the Public Works department;

WHEREAS a job posting, as prescribed in article 9 of the Collective Agreement, has been published for function 204 temporaryoccasional labourer;

CONSIDERING resolution R2020-09-234, concerning the extension of seasonal contracts, and due to the hygiene measures, the department requires a parttime employee;

WHEREAS the finance department has validated the allocation of the expenditure;

It is moved by the Councillor for district 1 (Como) Helen Kurgansky Seconded by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

NOT TO REPLACE employee 434 in function 201 – operator.

TO CREATE a laborer-operator position, function 204, a permanent full-time and unionized position in the Public Works Department.





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

D'AFFICHER ET D'EMBAUCHER pour le poste de journalier-opérateur, fonction 204.

D'ABOLIR le poste de journalier-commis, fonction 202, au service des travaux public et de réaffecter l'employé 792 au poste de journalier, fonction 203 et d'appliquer la clause 9.8 « Déplacement » de la convention collective et d'appliquer l'échelon en vigueur.

DE PROLONGER le contrat temporaire de l'employé temporaire 939, journalier, fonction 206, à temps partiel à raison de 3 jours par semaines et que cette prolongation prenne fin en mars 2021.

QUE la Ville puisse mettre fin à l'emploi pour quelque motif que ce soit. QU'en l'absence de faute grave, la Ville donnera un préavis une semaine avant la date de terminaison d'emploi.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Résolution R2020-11-290

7.1 Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a déposé une demande d'aide financière en septembre dernier à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre d'un appel de propositions pour la phase 2 de ce programme. Dans cette demande, la Ville signifie à la CMM qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet s'il est retenu.

CONSIDÉRANT QUE la Ville signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville signifie à la Communauté urbaine de Montréal qu'elle s'engage à assurer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés des terrains visés par le projet par des mesures appropriées;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

TO POST AND HIRE for the laborer-operator position, function 204.

TO ABOLISH the position of laborer-clerk, function 202, in the Public Works Department and to reassign employee 792 to the position of laborer, function 203 and to apply clause 9.8 "Movement" of the Collective Agreement and to apply the salary level in effect accordingly.

TO EXTEND the temporary part-time contract for employee 939, day laborer, function 206, working 3 days a week and that this extension end in March 2021.

THAT the Town may terminate employment for any reason. THAT in the absence of serious misconduct, the Town will give notice one week before the date of termination of employment.

That this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. RECREATION, CULTURE & TOURISM

7.1 Financial assistance program for projects contributing to the implementation of the Green and Blue Corridor in the metropolitan area

WHEREAS the Town of Hudson applied to the Montreal Metropolitan Community (CMM) for financial assistance last September as part of a call for proposals for phase 2 of the program. in this application, the Town confirms to the CMM that it is committed to contribute its share of the project's investment if it is selected.

WHEREAS the Town wishes to confirm to the Montreal Metropolitan Community it's commitment to carry out the communication activities set out in the funding application;

WHEREAS the Town wishes to confirm to the Montreal Urban Community it's commitment to environmentally monitor the conservation of the wooded areas affected by the project with the implementation of appropriate measures;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

D'AUTORISER M. Philip Toone, directeur général de la Ville d'Hudson, à signer une convention entre la Ville d'Hudson et la Communauté métropolitaine de Montréal et que M. Daniel Landry, soit autorisé à agir à titre de chargé de projet, au nom de la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. TRAVAUX PUBLICS
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Résolution R2020-11-291

9.1 Entente intermunicipale - Entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées sauvetages en hauteur

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale établissant la couverture d'interventions spécialisées en sauvetage en hauteur conclu entre les villes de Rigaud / Pincourt et les municipalités requérantes doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les sauvetages en hauteur afin de respecter lesdits objectifs de la

Seconded by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

TO AUTHORIZE Mr. Philip Toone, Director General of the Town of Hudson, to sign an agreement between the Town of Hudson and the Metropolitan Community of Montreal and that Mr. Daniel Landry be authorized to act as project manager on behalf of the Town of Hudson.

CARRIED UNANIMOUSLY

- 8. PUBLIC WORKS
- 9 PUBLIC SAFFTY
- Intermunicipal Agreement special height rescue interventions

WHEREAS the intermunicipal agreement concerning special height rescue interventions which was entered into between the Cities of Rigaud/Pincourt and other municipalities must be renewed;

CONSIDERING the Fire Safety Act (R.S.Q., ch. S-3.4) obligations and requirements;

CONSIDERING the objectives set out in the first-generation Fire Safety Cover plan adopted by the regional authority and particularly objective no 5 concerning other risks, which stipulates that in case of other disaster risks which may call for the use of fire safety resources, it is important to plan emergency aid and provide for intervention procedures which would enable maximum force deployment with regards to the resources available throughout the MRC territory:

WHEREAS the second-generation Fire Safety Cover plan will be adopted by the regional authorities at a later date;

WHEREAS in 2009, the cities and municipalities of the Vaudreuil-Soulanges MRC signed an agreement with regards to the establishment of a plan to provide assistance in fire and emergency situations;

WHEREAS it is necessary, and in the interest of all concerned parties to update the specialized services offered for special height rescues in order to abide by the





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions de sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT que la Ville se prévaut des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q., c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de service pour les interventions de sauvetage en hauteur soumis par les villes de Rigaud et de Pincourt pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 1 (Como) Helen Kurgansky

QUE la Ville d'Hudson approuve l'entente à intervenir préparée par les villes de Rigaud et de Pincourt pour la fourniture d'équipes spécialisées pour les sauvetages en hauteur.

D'AUTORISER le maire, Jamie Nicholls et la greffière, Mélissa Legault à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetage en hauteur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière annuelle suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipe spécialisées pour les sauvetages en hauteur.

D'AFFECTER la dépense conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

objectives set out in the first-generation Fire Safety Cover plan as well as the second one to be adopted at a later date;

WHEREAS the fire safety services of the City of Rigaud and the City of Pincourt Fire Departments are the only departments on the MRC Vaudreuil-Soulanges that have specialized teams for special height rescue interventions;

WHEREAS the Town wishes to exercise its powers as provided for in Sections 468 to 468.9 of the *Cities and Towns Act* (R.S.Q. c. C-19) as well as those provided for in Section 16 of the *Fire Safety Act* (R.S.Q. c. C-3.4) to conclude a special intervention fire safety Agreement;

WHEREAS the Town considers it important to conclude an intermunicipal agreement to respond to specialized height rescue interventions;

CONSIDERING the proposed service agreement for specialized height rescue interventions submitted by the Cities of Rigaud and Pincourt for 2021 to 2025;

WHEREAS the Finance Department has validated the allocation of this expenditure;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by the Councillor for district 1 (Como) Helen Kurgansky

THAT the Town of Hudson approve the agreement to be entered into prepared by the Cities of Rigaud and Pincourt for specialized intervention teams for height rescues.

TO AUTHORIZE the Mayor, Jamie Nicholls and the Town Clerk, Mélissa Legault to sign, for and on behalf of the Town, the intermunicipal agreement for special height rescue interventions as well as any document required to give full effect to the present resolution.

TO AUTHORIZE the payment of the yearly financial contribution as set out in the terms of the agreement concerning specialized intervention teams for height rescues.

THAT this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY



Page 1346





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

9.2 Entente intermunicipale – Entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en espaces clos

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions en espace clos conclue entre les villes de Rigaud et de Pincourt et les municipalités requérantes vient à échéance le 31 décembre 2020:

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les espaces clos afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et le Service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos;

CONSIDÉRANT que la Ville se prévaut des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4) pour

9.2 Intermunicipal Agreement - confined space special interventions

WHEREAS the intermunicipal agreement concerning confined space special interventions which was entered into between the Cities of Rigaud and Pincourt and other municipalities will expire on December 31st, 2020;

CONSIDERING the *Fire Safety Act* (R.S.Q., ch. S-3.4) obligations and requirements;

CONSIDERING the objectives set out in the first-generation Fire Safety Cover plan adopted by the regional authority and particularly objective no 5 concerning other risks, which stipulates that in case of other disaster risks which may call for the use of fire safety resources affecting fire security, it is important to plan emergency aid and provide for intervention procedures which would enable maximum force deployment with regards to the resources available throughout the MRC territory;

WHEREAS the second-generation Fire Safety Cover plan will be adopted by the regional authorities at a later date;

WHEREAS in 2009, the cities and municipalities of the Vaudreuil-Soulanges MRC signed an agreement with regards to the establishment of a plan to provide assistance in fire and emergency situations:

WHEREAS it is necessary, and in the interest of all parties to update the specialized services offered for confined space rescues in order to abide by the objectives set out in the first-generation Fire Safety Cover plan as well as the second one to be adopted at a later date;

WHEREAS the fire safety services of the City of Rigaud and the City of Pincourt Fire Departments are the only departments on the MRC Vaudreuil-Soulanges that have specialized teams for confined space special interventions;

WHEREAS the Town wishes to exercise its powers as provided for in Sections 468 to 468.9 of the *Cities and Towns Act* (R.S.Q. c. C-19) as well as those provided for in Section 16 of the *Fire Safety Act* (R.S.Q. c.





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en espaces clos;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de service pour les interventions en espaces clos soumis par les villes de Rigaud et de Pincourt pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT QUE le département des finances a validé l'imputation de la dépense;

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 1 (Como) Helen Kurgansky

QUE la Ville d'Hudson approuve l'entente à intervenir préparée par les villes de Rigaud et de Pincourt pour la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos.

D'AUTORISER le maire, Jamie Nicholls et la greffière, Mélissa Legault à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en espaces clos ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière annuelle suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipe spécialisées en espaces clos.

D'AFFECTER la dépense conformément au budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.3 Sûreté du Québec - Priorités d'actions 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Sûreté du Québec sollicite les municipalités afin d'établir les priorités en matière de sécurité routière, d'enquêtes criminelles et de police de proximité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre du comité de sécurité publique (CSP) de la Sûreté du Québec (SQ) seront évaluées les priorités communes afin d'élaborer une ligne directrice établissant les priorités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

C-3.4) to conclude a special intervention fire safety Agreement;

WHEREAS the Town considers it important to conclude an intermunicipal agreement to respond to specialized confined space interventions;

CONSIDERING the proposed service agreement for specialized confined space interventions submitted by the Cities of Rigaud and Pincourt for 2021 to 2025;

WHEREAS the Finance Department has validated the allocation of this expenditure;

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by the Councillor for district 1 (Como) Helen Kurgansky

THAT the Town of Hudson approve the agreement to be entered into prepared by the Cities of Rigaud and Pincourt for specialized intervention teams for confined space rescues.

TO AUTHORIZE the Mayor, Jamie Nicholls and the Town Clerk, Mélissa Legault to sign, for and on behalf of the Town, the intermunicipal agreement for special confined space rescue interventions as well as any document required to give full effect to the present resolution.

TO AUTHORIZE the payment of the yearly financial contribution as set out in the terms of the agreement concerning the specialized intervention teams for confined space rescues.

THAT this expense be allocated in accordance with the planned budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

9.3 SQ - 2021-2022 Priorities for action

WHEREAS each year, the *Sûreté du Québec* invites municipalities to prioritize road safety, criminal investigations and community policing;

WHEREAS, at a meeting of the Public Security Committee (PSC) of the «Sûreté du Québec» (SQ), common priorities will be evaluated to develop a guideline establishing the MRC of Vaudreuil-Soulanges' priorities;





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Il est proposé par le conseiller du district 6 (Ouest) Daren Legault Appuyé par le conseiller du district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

D'ÉTABLIR les priorités suivantes aux fins du Service de Police de la Sûreté du Québec dans une perspective de sécurité accrue des citoyens de la Ville d'Hudson:

- 1. En matière de sécurité routière :
- Excès de vitesse sur les rues principales;
- Excès de vitesse causé par les utilisateurs de motoneiges;
- Zones scolaires.
- 2. En matière d'enquête criminelle :
 - Stupéfiants à la plage Sandy Beach;
 - Stupéfiants au Quai Wharf;
 - Gare:
 - Cimetière Saint-Thomas-d'Aquin.
- 3. En matière de police de proximité :
- concernant l'application règlement les animaux de compagnie (règlement 650-2014);
- Présence sur demande aux assemblées du Conseil;
- Surveillance des sentiers pédestres;
- Présence aux évènements spéciaux tels mais non limités à :
 - Parade de Père Noel;
 - Parade de la St-Patrick;
 - Fête du Canada;
 - Weekend de la Fête de Rues:
 - Fête de la St-Jean-Batiste;
 - Hudson Car show;
 - British Car show;
 - Fête des Neige;
 - Festival du Musique;
 - Festival des Arts de la Nature.
- Surveillance à la descente de bateaux du Parc Jack Layton.
- Surveillance durant les heures scolaires auprès des jeunes de l'école secondaire Westwood Senior qui flânent et consomment du cannabis dans les alentours.
- Présence de l'équipe équestre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÈGLEMENTS

Avis de motion & dépôt du projet

10.1 Avis de motion et dépôt du projet -Règlement d'emprunt 735 autorisant un emprunt de 3 895 000 \$ et décrétant des travaux de réfection de la rue Main

It is moved by the Councillor for district 6 (West End) Daren Legault Seconded by the Councillor for district 4 (Fairhaven) Barbara Robinson

TO ESTABLISH the following priorities for the «Sûreté du Québec» Police Service in view of improving security for the Town of Hudson's citizens:

- 1. Regarding road safety:
- Speeding on main streets;
- Speeding caused by snowmobile users:
- School zones.
- 2. Regarding criminal investigations:
- Narcotics at Sandy Beach:
- Narcotics at Wharf Pier;
- Train Station;
- Saint-Thomas-d'Aquin cemetery.
- 3. Regarding proximity policing:
- Support for the implementation of the pet by-law (by-law 650-2014);
- Presence on request to Town Council meetings;
- Monitoring of hiking trails;
- Attendance at special events such as but not limited to:
 - Christmas Parade;
 - St-Patrick's Parade;
 - Canada Day;
 - Street Fair week-end;
 - St-Jean-Baptiste Day;
 - Hudson Car show;
 - British Car show;
 - Snow Fest; Music Fest:
 - · Arts in Nature Festival.
- Monitoring at the Jack Layton Park boat launch.
- Monitoring of Westwood Senior High School during school hours for youth loitering and smoking pot in the surrounding areas.
- Presence of the Mounted Patrol.

CARRIED UNANIMOUSLY

BY-LAWS

10.1 Notice of Motion and tabling of project - Loan By-Law 735 authorizing a loan of \$3,895,000 for work improvement of Main





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

secteur village et tronçons sur quatre autres rues

Le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption le règlement 735 autorisant un emprunt de 3 895 000 \$ et décrétant des travaux de réfection de la rue Main secteur village et tronçons sur quatre autres rues.

Une copie de ce projet de règlement est déposée et disponible pour consultation.

Le but de ce règlement est d'autoriser un emprunt de 3 895 000 \$ afin de réaliser des travaux de réfection de la rue Main secteur village et tronçons sur quatre autres rues soient Carmel, Bridle Path, Seigneurie et Roslyn.



Résolution R2020-11-294

10.2 Adoption - Règlement 505.1 modifiant le règlement 505

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte la modification suivante au projet déposé le 5 octobre 2020 :

• Ajout de l'article 2 prévoyant l'abrogation des annexes A et B du règlement 505 et leur remplacement par les annexes A.1 et B.1;

Il est proposé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff Appuyé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle

D'ADOPTER le Règlement nº 505.1 modifiant le règlement 505.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 **AFFAIRES NOUVELLES**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



Résolution no R2020-11-295

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller du district 2 (Hudson Est) Austin Rikley-Krindle Appuyé par le conseiller du district 5 (Heights Est) Jim Duff

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Road, village sector and sections on four other streets

The Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff gives notice of motion that he would move or cause to be moved at a subsequent session of the Council the adoption of Loan By-Law 735 authorizing a loan of \$3,895,000 for work improvement of Main Road, village sector and sections on four other streets.

A copy of the draft by-law is tabled and available for public consultation.

The object of this by-law is to authorize a loan of \$3,895,000 for work to repave and repair Main Road, village sector and sections on four other streets: Carmel, Bridle Path, Seigneurie and Roslyn.

10.2 Adoption By-Law 505.1 amending By-Law 505

WHEREAS notice of motion of this By-Law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on October 5th, 2020;

WHEREAS there following changes have been made to the proposed by-law tabled on October 5th, 2020:

Addition of section 2 providing the repealing of annexes A and B contained in By-Law 505 and their replacement with annexes A.1 and B.1;

It is moved by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff Seconded by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle

TO ADOPT By-Law 505.1 amending By-Law 505.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. NEW BUSINESS

SECOND QUESTION PERIOD

12. ADJOURNMENT OF MEETING

It is moved by the Councillor for district 2 (Eastern Hudson) Austin Rikley-Krindle Seconded by the Councillor for district 5 (Eastern Heights) Jim Duff

THAT the meeting be adjourned at 8:40 PM.





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Jamie Nicholls	Mélissa Legault
Maire / Mayor	Greffière / Town Clerk





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ANNEXE A

		m	m	m ²		
					Less than	
Street	Civic #	width	length	area	10m2	Estimate cost
Maple	105			23		1 150.00 \$
Main	Viviry bridge			14		700.00 \$
Wilkinson	80			18		900.00 \$
Charleswood	139 to Cote			114		5 700.00 \$
Elm	103			33		1 650.00 \$
Maple	109			42		2 100.00 \$
Ridge	ntersection Pin	ie		13		650.00 \$
Main	514			107		5 350.00 \$
Main	504			4	yes	200.00 \$
Selkirk	tersection Ma	in		42		2 100.00 \$
Evergreen	164			10	yes	500.00 \$
Cambride	Wilshire	7.5	30	225		11 250.00 \$
Lakeview	Elm	6	30	180		9 000.00 \$
MountainView	77 - 79	1.8	40	72		3 600.00 \$
Mayfair	Lot 16	0.5	10	5	yes	250.00 \$
Mayfair	Vipond	1	15	15		750.00 \$
Mayfair	60	1	10	10	yes	500.00 \$
Mayfair	Ragapple	1	15	15		750.00 \$
Cameron	140	2	4	8		400.00 \$
Mountainviev	At Corner	1	13	19.5		975.00 \$
Dwyer	Maple Culvert	2.5	10	25		1 250.00 \$
McMartin	Evergreen	2	2	4	yes	200.00 \$
Elm	Dwyer Corner	7	8	56		2 800.00 \$
						52 725.00 \$





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ANNEXE B

ENTENTE

DE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET

D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

• **Ville d'Hudson**, dûment autorisée en vertu de la résolution numéro R2020-11-288 adoptée lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2020, ladite résolution étant annexée aux présentes;

CI-APRÈS RÉUNIES AU SEIN DU REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS POUR L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES

> ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

FΤ

CI-APRÈS DÉSIGNÉES COLLECTIVEMENT AUX PRÉSENTES : «LE REGROUPEMENT»

Les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1: BUT

Le but de la présente entente est de permettre aux parties de pouvoir demander des soumissions en commun afin d'acheter des assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), au meilleur coût possible.

ARTICLE 2 : PARTIE DÉSIGNÉE POUR FAIRE LA DEMANDE COMMUNE

DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Conformément à la loi, chaque municipalité a désigné, par une résolution autorisant la signature des présentes, l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire laquelle est notamment autorisée à procéder à la demande commune de soumissions publiques au nom du regroupement pour l'achat d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), et leur renouvellement à l'intérieur du terme fixé.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est valide afin de préparer la documentation requise, aller en appel d'offres et acheter pour le regroupement, un contrat d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), d'une durée de cinq (5) ans, soit du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 4: MODIFICATION À L'ENTENTE

Toute modification à la présente entente doit être approuvée à la majorité des membres du regroupement. Elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l'entente.

ARTICLE 5: FORMATION ET COMPOSITION D'UN COMITÉ

Pour veiller à l'application de la présente entente et pour émettre les recommandations appropriées au nom du regroupement, celui-ci convient de former un comité composé de six (6) personnes, élu(e), directeur ou directrice générale, secrétaire-trésorier(ère), trésorier(ère), greffier(ère) provenant d'autant de municipalités, ou leurs mandataires respectifs.

ARTICLE 6: QUORUM

Les représentants des parties au regroupement, présents à une réunion du regroupement ou du comité, forment un quorum suffisant pour tenir ladite réunion.

ARTICLE 7: POUVOIRS DU COMITÉ

Le comité peut fixer ses règles de fonctionnement interne et en transmettre une copie du compte rendu de leurs délibérations aux parties.





En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ARTICLE 8: ENGAGEMENT DES PARTIES AU REGROUPEMENT

Chacune des parties membres du regroupement s'engage à effectuer l'achat de ses assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), auprès du soumissionnaire retenu par le mandataire, en conformité avec la loi et ce, pour la durée du contrat octroyé.

Chaque partie doit fournir les renseignements la concernant qui sont nécessaires à la rédaction des cahiers des charges et la mise à jour de leurs caractéristiques et expériences de réclamations respectives. Chaque partie, ses élus et hauts fonctionnaires s'engagent à conduire de manière prudente, raisonnable et à minimiser les risques de sinistres reliés aux assurances visés aux présentes.

ARTICLE 9 : POLICE D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

Les protections et toutes les conditions afférentes, propres à ces types d'assurances, sont contenues dans des polices d'assurances distinctes et/ou des certificats qui sont personnalisés, référant à des polices maîtresses, émis au nom de chaque municipalité membre du regroupement.

Les polices d'assurances de toutes les parties à l'entente entreront en vigueur soit le 31 décembre 2020. Elles seront renouvelées par la suite à chaque année pour des périodes consécutives d'un an, et ce pendant quatre (4) autres années. Le mandataire se réserve toutefois le droit de retourner en appel d'offres si les conditions annuelles de renouvellement soumises s'avéraient non satisfaisantes pour le comité.

ARTICLE 10: PRIME, FRAIS D'ADMINISTRATION ET LITIGE

Chaque partie membre du regroupement recevra du courtier qui aura obtenu pour l'assureur, le contrat d'assurances protection de la réputation de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), une facturation distincte concernant les primes et les frais, dont les frais d'administration, qu'elle doit payer.

Il est aussi convenu que, bien que l'UMQ, en tant qu'adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l'égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s'engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l'occasion des présentes, y compris celui entre elle et l'assureur ou le courtier de ce dernier.

ARTICLE 11: ADHÉSION D'UNE PARTIE

Sujet à la loi, une municipalité qui ne participe pas à la présente entente des municipalités signataires peut demander, par résolution, son adhésion à la présente entente. Elle doit mandater l'UMQ et celle-ci pourra, si requis, mandater à son tour un consultant pour faire l'analyse de son portefeuille d'assurances protection de la réputation de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) ou de son expérience de réclamations en général.

ARTICLE 12: RETRAIT D'UNE PARTIE

Nonobstant l'article 3, une municipalité peut demander, par résolution, son retrait à la présente entente.

ARTICLE 13: EXPULSION D'UNE PARTIE

Le comité se réserve le droit de recommander l'expulsion d'une partie qui ne se conforme pas aux décisions prises par le comité ou aux avis qui lui sont expédiés.

Après le dépôt de la recommandation à l'UMQ, la décision est prise de procéder ou non à l'expulsion.

ARTICLE 14: CHOIX DE LA MUNICIPALITÉ

Chaque municipalité signataire de la présente entente participe aussi à l'achat d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), sauf avis écrit contraire envoyé à l'UMQ avant le **5 novembre 2020**.

ARTICLE 15: FRAIS D'ADMINISTRATION

Chaque partie membre du regroupement s'engage à verser, en guise de frais d'administration en faveur de l'UMQ, un montant annuel correspondant aux montants indiqués au tableau ci-après, taxes en sus :



VILLE DE HUDSON,



Séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 Regular meeting held on November 2nd, 2020

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais. In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES

POPULATION	UMQ MUNICIPALITÉ MEMBRE PROTECTION ÉLUS ET HAUTS FONCIONNAIRES FRAIS UMQ TARIF ANNUEL	UMQ MUNICIPALITÉ NON MEMBRE PROTECTION ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES FRAIS UMQ TARIF ANNUEL
Moins De 20 000	175\$ plus taxes	225\$ plus taxes
Plus de 20 000	425\$ plus taxes	475\$ plus taxes

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PÉNALE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

UMQ	UMQ
MUNICIPALITÉ MEMBRE	MUNICIPALITÉ
ASSURANCE C-21	NON MEMBRE
FRAIS UMQ	ASSURANCE C-21
TARIF ANNUEL	FRAIS UMQ
	TARIF ANNUEL
225\$ plus taxes	300\$ plus taxes
225\$ plus taxes	300\$ plus taxes

ENTENTE

DE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET

ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE AUX ENDROITS ET AUX DATES CI-APRÈS MENTIONNÉS :

À	Hudson, le novembre 2020		
Par :	Jamie Nicholls, Maire	Par :	Mélissa Legault, greffière